



AUTORISATION DE TRANSPORT EN CAS D'ABSENCE DE TRANSPORTS SCOLAIRES
--

Je soussigné(e)

autorise la commune d'Allonne à transporter (nom et prénom de(s)
l'enfant(s)).....

.....
par minibus communal ou par les élus (véhicule personnel) lorsque le transport
scolaire n'est pas assuré (grève, intempéries etc...).

**Les parents n'autorisant pas le transport en minibus communal, doivent le
signaler à la mairie par courrier et s'engagent à récupérer leur enfant.**

Date et signature des parents,